

PROGRAMME D'ETUDE A L'ETRANGER (Learning Agreement)

DEMANDE DE VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Cette fiche de suivi de procédure est à imprimer et à conserver durant toute la durée du séjour.

IDENTITE DE L'ETUDIANT

NOM : PRENOM :

SEXE : F M

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :/...../.....

Nationalité : française autre (à préciser) :

Téléphone :

E-mail :

Niveau d'études actuel: 3^{ème} année 4^{ème} année

Spécialité : ESR (électronique) INFORMATIQUE MME (matériaux) PSO (photonique)

Programme d'échange : ERASMUS+ BCI MICEFA TASSEP ACCORD BILATERAL

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

NOM de l'établissement :

Pays :

Période d'études : SEMESTRE 1 SEMESTRE 2 UNE ANNEE DOUBLE DIPLOME

FICHE DE CIRCULATION

ATTENTION : TOUTES LES SIGNATURES DOIVENT OBLIGATOIREMENT APPARAÎTRE SUR CETTE PAGE

Signature de l'élève

Date : ____/____/ 21

Responsable du département

Nom :

Date : ____/____/ 21

Signature :

Responsable de filière

Nom : Serge Carrez

Date : ____/____/ 21

Signature :

Bureau des relations internationales

Nom : Said Zouhdi

Date : ____/____/ 21

Signature :

IMPORTANT

A lire attentivement

1. Demande de mobilité internationale

L'élève désirant effectuer un semestre ou une année d'étude à l'étranger doit, au cours de l'année précédente, prendre contact avec :

- Le service des **Relations Internationales (RI)** de Polytech Paris-Saclay et son secrétariat
- Le **responsable du département** dans lequel l'étudiant est inscrit,

L'élève doit remplir les documents ad hoc fournis par les RI et il/elle doit définir, en accord avec les personnes précitées, l'ensemble des enseignements prévus à l'étranger. L'ensemble de ces enseignements (liste d'UE) constitue un **Programme d'Etudes (PE)**. Ce PE doit prévoir suffisamment de crédits ECTS pour prévenir d'éventuelles défaillances (échec, non ouverture de modules, incompatibilité d'horaires,...), **selon les règles définies au paragraphe 5**. Le PE doit rester un document à usage interne à Polytech Paris-Saclay.

2. Circuit de signature et de validation de la mobilité

Le PE doit être validé selon un circuit de signature identifié ci-dessous. Cette validation conduit à la constitution d'un dossier et à la signature d'un **Learning Agreement (LA)**, document officiel communiqué aux établissements d'accueil et signé par les RI et l'étudiant.

- Le **responsable du département** valide et signe la proposition de PE avant le départ de l'étudiant. Il s'assure que le choix des enseignements de spécialité est en adéquation avec la formation et le diplôme délivré par Polytech Paris-Saclay. Il contrôle la difficulté et la cohérence relatives des enseignements choisis.
- Le **responsable de filière (CIFE)** valide et signe la proposition de PE. Il s'assure que les règles de définition du PE sont bien respectées (nombre minimal de crédits ECTS, UE « humanités » présentes, validation des semestres et/ou de l'année précédant la mobilité, etc...). Il rédige un contrat pédagogique associé au PE et convoque l'étudiant pour signature. Il transmet une copie du contrat signé (avec le PE en annexe) aux RI, aux secrétariats pédagogique et RI, ainsi qu'au responsable d'année.
- A partir du PE, le **bureau des RI** met en place le LA officiel et contacte l'établissement d'accueil.

3. Modification du Learning Agreement

Si il y a modification du LA :

- **Avant le départ** : le nouveau LA doit être impérativement validé par les RI, le responsable de département et le responsable de filière.
- **Après le départ** : une fois à l'étranger, l'étudiant doit informer le **secrétariat RI** de toute modification dans le LA. Le secrétariat RI est alors en charge de transmettre l'information aux RI, au responsable du département, et au responsable de filière. Cela fait l'objet d'un avenant au LA initial, qui devra être impérativement validé par le responsable du département et le responsable de filière.
- Le responsable de filière transmet au responsable d'année le LA définitif.
- Le LA définitif est envoyé aux étudiants par les RI et mis à jour sur la base élèves par les secrétariats (pédagogique ou RI).

4. Suivi et récupération des résultats

Dès l'obtention de leurs résultats de semestre, les étudiants doivent les transmettre (a minima avec une copie d'écran, si possible avec un relevé provisoire) au secrétariat RI.

5. Règle d'élaboration du Programme d'Etudes

- a) **Pour une mobilité d'une année complète (60 ECTS) (cas de la 4^{ème} année : S7 & S8)**

L'année est validée sous réserve d'obtention de 51 crédits ECTS (parmi 60 ECTS définies dans le PE), et de 9 ECTS de stage. La validation est faite au cours du jury d'école de septembre. L'école reconnaît les ECTS, crédits, points acquis lors de la mobilité selon des équivalences définies au préalable.

Le PE final doit systématiquement présenter **60 ECTS au total**, dont :

- Au moins 39 ECTS « techniques », i.e. relevant de la spécialité, dont 31 ECTS à valider a minima.
- Au moins 12 ECTS de « langues » **et** « entreprise et son environnement », dont 9 ECTS à valider a minima.

Par ailleurs, le jury pourra accorder des ECTS supplémentaires selon le pays et la langue d'enseignement :

- 2 ECTS/semestre acquis pour un cursus suivi dans une langue étrangère **ou**,
- 2 ECTS acquis au titre de la découverte/ouverture culturelle.

Dans certains cas exceptionnels et selon l'établissement d'accueil, le PE et la répartition des ECTS entre « spécialité » et « langues et entreprise » pourront être différents de ce qui est mentionné ci-dessus.

Pour mémoire, dans les maquettes pédagogiques de Polytech Paris-Saclay figurent :

- 3 ECTS de langues au S7 et 2 ECTS au S8.
- 6 ECTS « entreprise et son environnement » au S7 et 4 ECTS au S8.

b) Pour une mobilité d'un semestre (30 ECTS) (cas du S7 ou du S9, exceptionnellement du S8)

Pour valider l'année, l'école reconnaît les ECTS, crédits, points acquis lors de la mobilité selon des équivalences définies au préalable, auxquels viennent s'ajouter les ECTS acquis à Polytech Paris-Saclay dans le cadre du semestre complémentaire (S8 ou S10, exceptionnellement S7).

Le PE final doit systématiquement présenter **36 ECTS au total** dont :

- 28 ECTS « techniques », i.e. relevant de la spécialité, dont 20 ECTS à valider a minima.
- 8 ECTS de « langues » et « entreprise et son environnement », dont 6 ECTS à valider a minima.

Par ailleurs, le jury pourra accorder des ECTS supplémentaires selon le pays et la langue d'enseignement :

- 2 ECTS/semestre acquis pour un cursus suivi dans une langue étrangère **ou**,
- 2 ECTS acquis au titre de la découverte/ouverture culturelle.

Pour mémoire dans les maquettes pédagogiques de Polytech Paris-Saclay figurent :

- 3 ECTS de langues au S7, 2 ECTS au S8 et 2 ECTS au S9.
- 6 ECTS « entreprise et son environnement » au S7, 4 ECTS au S8 et 5 ECTS au S9.

Remarques:

- Lorsqu'un élève n'a pas obtenu suffisamment de Crédits dans l'établissement d'accueil (ou pas suffisamment de Crédits « techniques » et/ou « langues » et/ou « entreprise et son environnement»), le responsable du département et le responsable d'année pourront demander à l'élève de se présenter à une épreuve complémentaire portant sur une UE proposée dans la maquette pédagogique de l'école afin de compléter son parcours, avant le jury qui se tient en septembre.
- Le(s) épreuve(s) complémentaire(s) passée(s) à l'école ne devra(ont), en aucun cas, correspondre à des modules déjà validés à l'étranger.

6. Votre contact à Polytech

Polytech Paris-Saclay
Secrétariat des Relations Internationales
Bâtiment 620
Bureau 006
Rue Louis de Broglie
91405 Orsay

Tél : 01 69 33 86 53
Fax: 01 69 41 99 58
E-mail : international.polytech@universite-paris-saclay.fr